

EGLISE ET IMMIGRATION

Deux documents témoignent de l'intérêt de la hiérarchie catholique face à l'immigration: - La déclaration de la commission diocésaine pour la pastorale des migrants de 1975
- Le schéma de la 7^e commission synodale, et plus précisément son annexe sur "Le problème migratoire" de 1977

Avant d'analyser ces textes permettez-nous quelques remarques. L'éveil que ces textes veulent provoquer chez les chrétiens est quelque peu tardif, il coïncide avec la crise économique et une crise du modèle migratoire. Comme le gouvernement actuel, héritier d'une tradition de laisser-aller chrétien-social en matière d'immigration, l'Eglise reconnaît clairement l'étendue du problème. Au niveau civil et religieux des initiatives naissent: commissions consultatives, groupes de travail et d'aide paroissiaux (cf. origine de l'União). A l'égard de tous ces textes et initiatives on doit rester critique: Quelle est la volonté *consciente* d'aider le et les étrangers à prendre en main eux-mêmes leurs problèmes, et quelle est la

tendance *inconsciente* de réduire les tensions existantes et possibles et donc d'intégrer les étrangers le plus rapidement possible? L'unique différence avec le passé serait une manière d'agir plus humaine et plus sociale.

En se limitant à intervenir au niveau des symptômes, on évite les aspects structurels qui mettraient en cause la système politique du Luxembourg, basé sur la concertation et la collaboration de classe ainsi que sur l'exploitation de la main d'oeuvre étrangère.

Le synode a d'ailleurs déjà montré jusqu'où il veut aller. Lors de la discussion du schéma "Foi et politique" l'assemblée plénière a considérablement réduit le texte proposé sur les droits politiques des étrangers en arguant principalement que quiconque veut des droits politiques n'a qu'à se faire naturaliser ...

Or ces droits politiques sont un préalable à l'égalité entre citoyens d'un même pays et à une intégration dans la classe ouvrière autochtone.

Le document de la commission diocésaine pour la pastorale des migrants fait sur bien des points une analyse plus correcte et soulève surtout le problème religieux. Comment parler de pastorale des travailleurs immigrés alors qu'il n'y en a guère encore pour le monde ouvrier en général? Un effort immense reste à accomplir pour que l'Eglise retrouve sa crédibilité dans la classe ouvrière.

Tout en nous demandant si des immigrés ont participé à l'élaboration des deux documents cités, penchons-nous un peu sur celui de la commission synodale.

Au niveau des remèdes, aucune alternative ne se dégage: on suggère des mesures certes intéressantes mais au lieu de demander des efforts aux patrons, le document ferait supporter les frais par la seule communauté des contribuables. Pourquoi la commission défend-elle la thèse des patrons?

Quelques remarques:

* Comment parler de participation des habitants des foyers à la gestion, si l'Eglise ne donne l'exemple dans son foyer d'Eich?

* Comment promouvoir l'information des locataires sur leurs droits et devoirs, alors que le quotidien catholique ne fait qu'attaquer la législation actuelle favorable au locataire? (Ceci vaut d'ailleurs tout aussi bien pour les Luxembourgeois.)

* Il ne sert à rien de proposer une interprétation généreuse d'une loi scélérate (loi Schaus), il faut en demander l'abolition!

* La partie la plus faible du schéma concerne la vie religieuse. Quelle est la crédibilité d'un synode qui demande la participation des immigrés au niveau paroissial alors qu'ils sont, à une exception près, absents de son sein?

* Enfin, il faut être ou bien naïf ou bien aveugle si, en réclamant une plus grande ouverture de la presse à ces problèmes, on ne se rend pas compte de la passivité voire de la désinformation du quotidien catholique. (Il est intéressant de constater que la chronique presque mensuelle de M. Lucien Olinger du genre "soyez-gentils-avec-les-étrangers-nous-en-avons-besoin" est presque la seule à y avoir droit de cité. Des communications critiques ou revendicatives ne semblent pas entrer dans ce schéma.)

Le document mérite donc d'être discuté et d'être discuté à fond. Quel sera son sort? Nous avons pu constater que des schémas présentés par les commissions présentaient quelques ouvertures que l'assemblée générale refermait le plus souvent. En sera-t-il de même lors du débat de ce texte les 18/19 juin au synode? Le document ne vaudra que ce que valent les conséquences qui en seront tirées au niveau des paroisses, de la presse catholique etc.